

MEMORANDUM D'ENTENTE

Les parties, désignées aux fins de ce processus comme le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela et la Plateforme Unitaire du Venezuela,

- Sous la protection de la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela ;
- Convaincu de la nécessité de placer le bien-être du peuple vénézuélien au centre de l'attention ;
- Conformément aux valeurs supérieures du système juridique et des actions de l'État vénézuélien, qui sont celles de la vie, de la liberté, de la justice, de l'égalité, de la solidarité, de la démocratie, de la responsabilité sociale et, en général, de la prééminence des droits de l'homme, de l'éthique et du pluralisme politique ;
- Engagés à renforcer une démocratie inclusive et une culture de tolérance et de coexistence politique ;
- Convaincus de l'importance de promouvoir une culture du respect des droits de l'homme, d'enquêter sur leur violation et de les sanctionner ;
- La volonté de s'accorder sur les conditions nécessaires pour que les processus électoraux inscrits dans la Constitution puissent se dérouler avec toutes les garanties ;
- Comprenant la nécessité de lever les sanctions contre l'État vénézuélien, revendiquant l'indépendance, la liberté, la souveraineté, l'immunité, l'intégrité territoriale et l'autodétermination nationale comme des droits inaliénables de la Nation ;
- Rejeter toute forme de violence politique contre le Venezuela, son État et ses institutions ;
- Engagés dans la stabilisation et la défense de l'économie nationale, productive, diversifiée et solidaire ;
- Se félicitant des initiatives humanitaires prises, notamment la Table Nationale de Vaccination et le Programme alimentaire mondial ;
- Reconnaissant la nécessité de construire une vision d'un avenir commun pour tous les Vénézuéliens, et
- Invitant les membres de la communauté internationale à se joindre à nous dans ces efforts,

TRADUCTION DE COURTOISIE

Nous avons convenu de mener à bien un processus de dialogue et de négociation global et progressif fondé sur un ordre du jour, un format et des lignes directrices, convenus par le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela et la Plateforme Unitaire du Venezuela avant le début des pourparlers à Mexico, capitale des États-Unis du Mexique, dont l'ordre du jour est le suivant :

AGENDA

1. Des droits politiques pour tous.
2. Des garanties électorales pour tous. Calendrier électoral pour les élections observables.
3. Levée des sanctions. Le rétablissement du droit aux biens.
4. Le respect de l'État de droit constitutionnel.
5. Coexistence politique et sociale. Renoncement à la violence. Réparation pour les victimes de la violence.
6. Protection de l'économie nationale et mesures de protection sociale pour le peuple vénézuélien.
7. Garanties de mise en œuvre, de suivi et de vérification de ce qui a été convenu.

Nous avons également convenu des conditions générales suivantes :

1. **Objectif d'une négociation globale**

- 2.

L'objectif est de parvenir à un accord, par le biais d'une négociation intense, globale, progressive et pacifique, afin d'établir des règles claires de coexistence politique et sociale, dans le respect absolu de la Constitution nationale.

3. **Méthode**

Les négociations se dérouleront selon le principe que rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu. Toutefois, les parties pourront conclure des accords partiels si elles estiment que la ou les questions concernées ont été suffisamment discutées et si leur mise en œuvre est urgente, nécessaire ou du moins vérifiable avant la fin de la négociation.

Les accords partiels anticipés sont inclus dans l'accord final et sont irréversibles dès leur émission, sans préjudice de la possibilité de les adapter aux circonstances ou de les améliorer, en tenant compte, entre autres, du principe de progressivité.

4. Représentation

Chaque partie désigne sa délégation de neuf (9) membres. Des efforts sont faits pour inclure des femmes dans les délégations.

5. Participation

Des mécanismes de consultation avec d'autres acteurs politiques et sociaux sont établis.

6. Accompagnement international

- Facilitateur : Royaume de Norvège
- Accompagnateurs : Royaume des Pays-Bas et la Fédération de Russie
- Groupe d'amis : Le facilitateur (Norvège) annoncera et désignera les pays qui formeront le Groupe d'amis du processus.

6. Lieu

Mexico, États-Unis du Mexique

Signé à Mexico, Mexique, le 13 août 2021, par

Jorge Jesús Rodríguez Gómez

Gouvernement de la République
Bolivarienne du Venezuela

Gerardo Blyde Pérez

Plateforme Unitaire de Venezuela

Dag Halvor Nylander
Royaume de Norvège